

Directives Secteur gymnastique artistique 530	Concours de qualification GAF Précisions sur le matériel
--	--

De	A	Cc.	Date
GS compétitions GA	- Organismes concours de qualification GAF	- Responsables GAF des associations cantonales - CRP et CEC GAF - Secteur GA - GS compétitions GA	31.03.2023

1. Généralités

Avec un seul plateau de compétition, tous les agrès, tapis et tremplins doivent être homologués par la FIG et correspondre aux normes de cette dernière. Pour les compétitions uniquement ouvertes aux catégories P1 et P2, un praticable de sol type « Berlin » est toléré.

Il est autorisé d'avoir plusieurs équipementiers pour un même plateau de compétition (par exemple barres asymétriques Gymnova et table de saut Spieth).

- Normes du matériel FIG : <https://www.gymnastics.sport/site/> ➤ Rules ➤ Apparatus Norms
- Liste du matériel homologué FIG : <https://www.gymnastics.sport/site/> ➤ Apparatus

Attention : ces documents sont remis à jour régulièrement.

Compétition en parallèle, second set d'agrès :

- Les barres asymétriques, la poutre ainsi que les tapis pour le saut, les barres asymétriques et la poutre peuvent ne pas être homologués par la FIG mais doivent être aux normes (longueur, largeur, hauteur, écartement, etc.) de cette dernière.
- La table de saut et les tremplins soft et hard (à tous les agrès) doivent être homologués par la FIG.

Le matériel supplémentaire exigé à certains agrès pour différentes catégories ne doit pas être homologué par la FIG mais correspondre aux normes (largeur, longueur, hauteur) édictées dans le programme de compétition GAF de la FSG.

2. Agrès

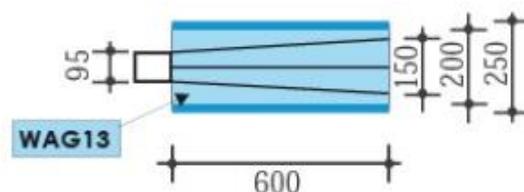
Pour chaque agrès les précisions suivantes sont énoncées :

- Les normes FIG décrivent le matériel à mettre à disposition ainsi que ses dimensions. Le croquis de droite indique le positionnement des tapis.
- Les adaptations du matériel FIG par catégorie.
- La liste du matériel supplémentaire à fournir (en plus ou en remplacement du matériel FIG).

I. Saut :

a) Normes FIG :

- Table de saut : Hauteur 125
- Piste d'élan : 2500 x 100
- Planche rigide sous le tremplin : 320 x 100
- Tremplins : 1 x soft, 1 x hard (sauf P1)
- Collier de sécurité pour le tremplin (sauf P1 et P2)
- Tapis de protection pour les mains (sauf P1 et P2)
- Mètre ruban : 25 mètres
- Tapis : 600 x 250 x 20 / 600 x 200 x 10 (sauf P1) / 200 x 200 x 10 (sauf P1)



b) Programme 1 :

- Adaptation du matériel :
 - Table de saut : Hauteur 110
- Matériel supplémentaire :
 - Tremplin Booster

- Montagne de tapis 300 x 180 x 120
- Caisson 150 x 50 x 110
- Tapis de protection pour le pied de la table (type Airex)

Remarque : Le caisson et le tapis de réception pour le saut en extension peuvent être placés dans le prolongement de la montagne de tapis ou sur l'un des côtés de cette dernière.

c) *Programme 2 :*

- Matériel supplémentaire :
 - Tremplin Booster

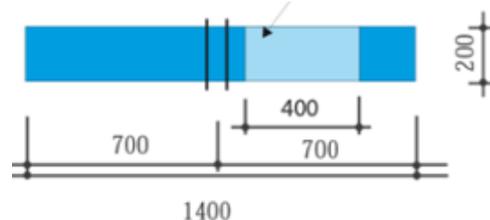
d) *Programme 3 :*

- Matériel supplémentaire :
 - Tremplin Booster

II. Barres asymétriques :

a) *Normes FIG :*

- Hauteur de la barre supérieure : 255 (+/-1) mesurés du sol au bord supérieur de la barre
- Hauteur de la barre inférieure : 175 (+/-1) mesurés du sol au bord supérieur de la barre
- Écartement entre les barres (diagonale) : 181 (+/-1) mesurés du bord intérieur de chaque barre
- Contrôleur de tension (TCS)
- Tremplin : 1 x soft (sauf P1)
- Tapis : 1400 x 200 x 20 / 400 x 200 x 10 (sauf P1) / 200 x 200 x 10 (sauf P1 et P2), 175 x 125 x 14 (seul P4, P5, P6)
- Bloc en mousse 50 x 50 x 50 pour préparation des barres (sauf P1)

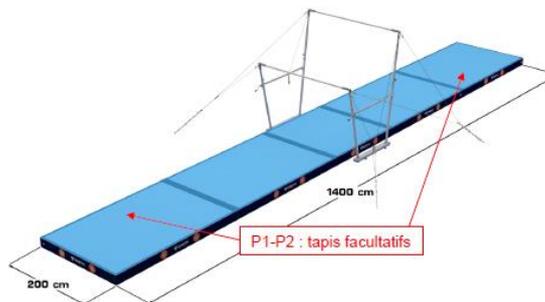


Remarque : L'écartement entre les barres doit pouvoir être ajusté entre 181 et 130 par incrément de 2 au maximum).

Sur demande en P5 et P6, la hauteur des barres doit pouvoir être augmentée de 5 (barre basse 180 +/-1 et barre haute 260 +/-1). Dans ce cas, l'écartement entre les barres est, d'au maximum, 182 (+/- 1)

b) *Programme 1 :*

- Adaptation du matériel :
 - Longueur minimale des tapis : 800 x 200 x 20
 - Enlever la barre basse
- Matériel supplémentaire :
 - 2 tapis 300 x 180 x 40 placés l'un derrière l'autre



c) *Programme 2 :*

- Adaptation du matériel :
 - Longueur minimale des tapis : 800 x 200 x 20
- Matériel supplémentaire :
 - 2 tapis 300 x 200 x 20 placés l'un derrière l'autre



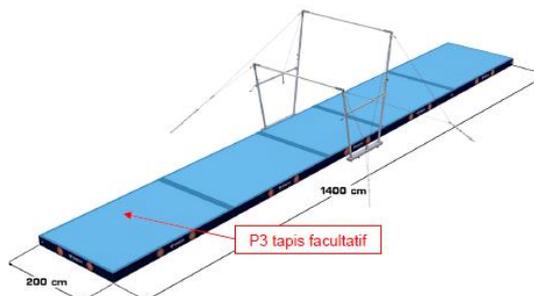
Standard P2



Adaptation pour grandes gymnastes P2

d) *Programme 3 :*

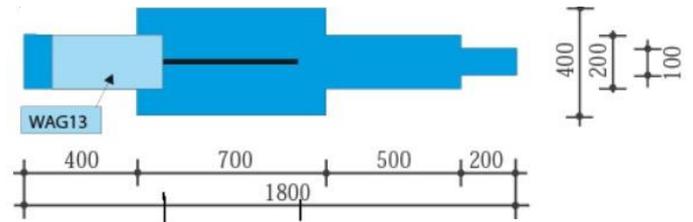
- Adaptation du matériel :
 - Longueur minimale des tapis : 1100 x 200 x 20



III. Poutre :

a) Normes FIG :

- Longueur de la poutre : 500 (+/-1)
- Hauteur de la poutre : 125 (+/-1)
mesurés du sol au bord supérieur de la poutre
- Largeur de la surface d'appui : 10 (+/-0.5)
- Tremplin : 1 x soft
- Tapis : 1800 x (100, 200 ou 400) x 20 (selon croquis) / 400 x 200 x 10 / 200 x 200 x 10



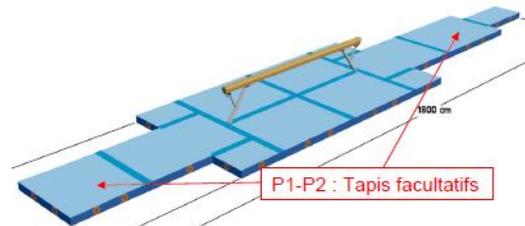
b) Programme 1 :

- Adaptation du matériel :
 - Longueur minimale des tapis : 1100 x 100, 200 ou 400 x 20 (selon croquis)
- Matériel supplémentaire :
 - 1 tapis de 300 x 180 x 40
 - 2 tapis de 200 x 200 x 20



c) Programme 2 :

- Adaptation du matériel :
 - Longueur minimale des tapis : 1100 x 200 x 20



Remarque : Si les programmes 1, 2 ou 3 se déroulent en parallèles, il est autorisé d'utiliser un tapis central commun pour les deux poutres.



IV. Sol

a) Normes FIG :

- Surface du praticable : 1200 x 1200 (+/-3) y compris les lignes de délimitation
- Longueur des diagonales : 1697 (+/-5) y compris les lignes de délimitation
- Tapis : 200 x 200 x 10

Remarque : Pour les compétitions ouvertes uniquement aux catégories P1 et P2, le praticable pour l'exercice au sol peut être un modèle « Berlin » ou similaire.

3. Précisions pour le matériel

- Tremplin Booster :
 - La hauteur du tremplin (30) est mesurée depuis le repère orange



- Tremplin soft et hard :
 - Soft : 5 ressorts (2, 1, 2)
 - Hard (point sur le dessus) : 8 ressorts (3, 3, 2)



- Tapis supplémentaires non homologués FIG (saut, barres asymétriques et poutre P1) :
 - La dureté du dessus du tapis doit être +/- équivalente aux tapis homologués FIG (saut et barres asymétriques P1).
 - Pour atteindre la hauteur requise, il est possible d'utiliser des tapis de 20 en lieu et place de ceux de 40.
 - La longueur des tapis non homologués FIG peut varier en fonction du fabricant. Elle doit, au minimum, correspondre à la valeur indiquée dans les textes spécifiques à chaque agrès.
- Adaptation de la longueur des tapis homologués FIG (barres asymétriques P 1, 2 et 3 et poutre P1 et 2) :
 - La longueur minimale peut légèrement varier en fonction du fabricant. Elle doit, au minimum, correspondre à la valeur indiquée dans les textes spécifiques pour chaque agrès.
- Pour les catégories ne faisant pas partie du programme de compétition FSG (PP, Open, etc.), les agrès, tremplins et tapis sont laissés au libre choix de chaque organisateur.

Toutes les côtes (longueur, largeur, hauteur) sont données en centimètres

En cas de divergence, le texte en français fait foi